

Institut Européen des Jardins & Paysages

Inventaire des parcs et jardins de France

Archives départementales du Vaucluse

Auteur(s) : Comité des Parcs et Jardins de France

| | |
|------------------|---|
| Intitulé | Faculté de médecine. Jardin botanique |
| Source | Université d'Avignon, faculté de médecine |
| Date de création | 1712-1773 |
| Localisation | Archives départementales du Vaucluse |
| Source | 4 articles |

Biographie

Le studium d'Avignon, attesté au XIII^e siècle, bénéficia du soutien de la ville et des comtes de Provence ; Charles II lui accorda des privilèges mais c'est Boniface VIII qui par une bulle du 1^{er} juillet 1303 l'érigea en université de plein exercice (studium generale). Les statuts établis dès 1303, furent complétés ou refondus à plusieurs reprises (en 1406, 1441, 1503). L'enseignement du droit (droit civil et droit canonique), attesté avant 1258, resta longtemps prioritaire. Les facultés de théologie et de médecine furent respectivement organisées en 1413 et 1491. La faculté des arts ne fut officiellement établie qu'en 1675. Une chaire de botanique fut instituée en 1718 et un jardin des plantes lui fut associé. Le primicier, élu annuellement par le collège des docteurs, assurait la direction de l'université, dont la présidence était conférée à l'évêque (puis archevêque) d'Avignon, qui en était le chancelier. Mais c'est le collège des docteurs où les docteurs en droit sont majoritaires, qui détient l'autorité, émet des règlements, dirige les facultés et choisit les professeurs, députe au conseil de ville, assure la surveillance des collèges pontificaux. Les étudiants n'obtinrent pas le droit d'élire un recteur. Leur nombre fut fluctuant, plus d'un millier à l'époque de la papauté avignonnaise, deux à trois cents au XV^e siècle, et moins encore par la suite avec un recrutement seulement régional. À l'époque moderne, pour faire reconnaître ses diplômes, l'université d'Avignon adopta les prescriptions et les réformes mises en place dans le royaume de France ; l'obtention de lettres patentes en 1650 puis en 1698 lui permit de répondre à la concurrence et à l'opposition des universités voisines. Elle fut supprimée, comme les autres universités françaises, par la Convention en 1793.

Modalité de versement

séquestre révolutionnaire

Description

D 66-69. Université d'Avignon, faculté de médecine. Jardin botanique.

D 66. Création d'un jardin « des simples et botaniques », 1712-1772.

D 67. Comptes des recettes et dépenses faites par le secrétaire-trésorier de l'université, 1717-1773.

D 68. Pièces justificatives des comptes du trésorier de la faculté, 1718-1773.

Conditions d'accès

Libre

Autre instrument de recherche

inventaire en ligne : <http://archives.vaucluse.fr/>

Documents en relation

Archives départementales du Vaucluse D 32-35. Université d'Avignon, collège des docteurs agrégés : délibérations, 1693-1791. D 194-195. Université d'Avignon, collège des docteurs agrégés : livres de comptes, 1730- 1790. D 192-195. Université d'Avignon, administration et comptabilité : pièces justificatives des comptes de l'université, pensions, acquits, 1766-1789.

Conditions d'utilisation

selon le règlement de la salle de lecture

Bibliographie

Odette Lecompte-Barret, « Le jardin botanique et la faculté de médecine d'Avignon : une histoire à épisodes plus ou moins heureux », *Etudes vauclusiennes*, n° XXXII, juillet-décembre 1984, p. 35-36.

Caractéristiques du parc/jardin

Index des lieux: Vaucluse (France, département), Avignon (Vaucluse, France)